



# Marché simplifié

## Annexe 2 : Conditions générales d'achat

Référence : ENQVAL2023

### 1. Ordre des documents contractuels

Les pièces constitutives du présent marché sont, par ordre de priorité décroissante en cas de contradiction :

1. Le présent contrat, signé par le(s) candidat(s) et le représentant du pouvoir adjudicateur, ainsi que ses annexes ;
2. Le CCAG-FCS- en vigueur ;
3. Le cas échéant, les annexes relatives à la co-traitance ou la sous-traitance ;
4. L'offre technique du (des) titulaire(s) du marché.

### 2. Obligations du titulaire

#### Obligation de conseil

Le titulaire a un devoir de conseil (ou d'alerte) s'il se rend compte, lors de ses interventions, d'anomalies ou de dangers potentiels au titre de ses prestations. Il est tenu de signaler au service bénéficiaire tous les éléments qui lui paraissent de nature à compromettre la bonne exécution de la prestation.

#### Obligation d'information

Lors de l'exécution du marché et conformément à l'article 3.4.2 du CCAG-FCS, le titulaire est tenu de notifier sans délai à l'acheteur les modifications portant sur sa situation juridique ou économique.

En outre, les titulaires de l'accord-cadre produisent, tous les 6 (six) MOIS, à partir de sa notification et jusqu'à la fin de son exécution, les pièces prévues aux articles D8222-5 ou D8222-7 et D8254-2 à D 8254-5 du code du travail.

Conformément à l'article 9 du CCAG-FCS, à tout moment du marché, le titulaire doit pouvoir justifier de l'étendue des garanties souscrites et de la mise à jour de leurs cotisations au moyen d'une copie du contrat d'assurance et de ses avenants éventuels.

#### Obligation de confidentialité

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés afin de garder confidentiels les informations et documents auxquels il aura eu accès à l'occasion des bons de commande. Le titulaire s'engage à faire respecter cette obligation par l'ensemble de son personnel, et le cas échéant par ses sous-traitants et fournisseurs.

#### Mesures de sécurité

Toute personne relevant du titulaire est soumise à des mesures de sécurité qu'il s'agisse d'accès physiques à des locaux ou d'accès logiques à des informations.

### 3. Facturation

La facture afférente aux prestations est adressée par mail à l'adresse : [compta.rh@cariforef-pdl.org](mailto:compta.rh@cariforef-pdl.org)

Les factures comportent, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la date et le numéro de la facture ;
- la dénomination et l'adresse du titulaire ;
- le numéro de SIREN ou de SIRET du titulaire ;
- la référence d'inscription au répertoire du commerce et au répertoire des métiers ;
- les références du compte bancaire mentionné sur l'acte d'engagement ;
- le détail des prestations exécutées ;
- le détail des prix unitaires et les quantités ;
- le montant hors TVA et TTC ;
- le taux et le montant de la TVA (taux en vigueur à la date du fait générateur).

En cas de sous-traitance, ou de groupement conjoint, la facture est établie selon la nature des prestations exécutées par le(s) co-traitant(s) ou le sous-traitant.

### 4. Traitement des données à caractère personnel – RGPD

Pour l'exécution du marché, le titulaire (et ses sous-traitants éventuels) est tenu au respect de la réglementation relative au traitement de données à caractère personnel<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du

traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

## 5. Litiges et contentieux (passation et exécution contractuelle)

Préalablement à tout contentieux, les parties sont tenues de saisir le comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges à Nantes (44) :

[paysdl.ccira@dreets.gouv.fr](mailto:paysdl.ccira@dreets.gouv.fr)

et/ou le Médiateur des entreprises :

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

En cas de contentieux né de l'exécution du marché, le juge du tribunal administratif de Nantes, territorialement compétent, est saisi du litige juridictionnel.

6 allée de l'Île Gloriette  
BP24111 44041 Nantes Cedex 1  
Téléphone : +33 2 40 99 46 00  
Télécopie : +33 2 40 99 46 58  
Courriel : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr)